

**La Compagnie des Cartes Carburant**

166-180 Boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff

Tél : 01 49 46 25 11

[service-commercial@lacartecarburant.com](mailto:service-commercial@lacartecarburant.com)

[www.macarteessence.com](http://www.macarteessence.com)

## **VOTRE ADHESION A LA CARTE CARBURANT MULTICARD ENI**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous communiquer les détails de notre offre Carte Carburant MULTICARD ENI. La Carte MULTICARD ENI est acceptée dans plus de 1 200 stations en France\* (BP, AVIA, ENI).

**Les principaux avantages de la Carte MULTICARD ENI par La Compagnie des Cartes Carburant :**

- Pas de dépôt de garantie à nous fournir pour obtenir vos cartes\*\*
- Le Réseau ENI est le réseau le plus important de stations dans les régions PACA et Rhône Alpes
- Vous payez votre carburant au prix d'affichage, pas de mauvaises surprises
- Vous disposez d'un différé de paiement (vous recevez une facture par quinzaine et vous êtes prélevé 10 jours après la date de facture)
- Un ensemble de services pour suivre vos consommations et maîtriser votre budget carburant

Pour devenir client de la Carte Carburant MULTICARD ENI, il vous suffit de nous retourner cette demande d'adhésion, complétée et signée, par email à l'adresse [contact@lacartecarburant.com](mailto:contact@lacartecarburant.com) ou par courrier sans affranchissement à l'adresse suivante :

**LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT  
LIBRE REPONSE - AUTORISATION N°12163  
93582 SAINT OUEN CEDEX**

**N'oubliez pas de joindre un extrait K Bis, un RIB et le mandat de prélèvement complété et signé.**

Vous pouvez nous joindre directement par téléphone au 01 49 46 25 11 ou aux coordonnées indiquées en en-tête de ce courrier, nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions sur notre carte et sur la demande d'adhésion.

Bien cordialement,

**La Compagnie des Cartes Carburant**

\*Vérifiez la liste des stations acceptant la carte et précisant celles ouvertes 24h/24 et 7j/ sur notre site internet.

\*\*Soumis aux conditions générales de vente. Valable pour les entreprises de plus d'un an.

## FORMULAIRE D'ADHESION CARTE CARBURANT ENI

**1/ Informations générales sur votre Société et vos besoins**

Votre société :

Raison Sociale\* : \_\_\_\_\_

Adresse (1)\* : \_\_\_\_\_

Adresse (2) : \_\_\_\_\_

Code postal\* : \_\_\_\_\_ Ville\* : \_\_\_\_\_

TVA intracommunautaire\* : \_\_\_\_\_ SIRET\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ Année de création\* : \_\_\_\_\_

Activité\* : \_\_\_\_\_ Nombre de véhicules\* : \_\_\_\_\_

Contact :

Nom de la personne à contacter\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone\* : \_\_\_\_\_ Numéro de portable\* : \_\_\_\_\_

Adresse email\* : \_\_\_\_\_ Fonction\* : \_\_\_\_\_

Site Web de votre société : \_\_\_\_\_

 J'accepte que La Compagnie des Cartes Carburant puisse m'adresser des sollicitations commerciales par voie électronique.Vos besoins : **(IMPORTANT : n'oubliez pas de remplir cette partie)**

Indiquez votre consommation mensuelle estimée en €\* : \_\_\_\_\_

*Cette information est indispensable pour l'analyse de votre dossier*

Nombre total de cartes demandé\* : \_\_\_\_\_

Pour véhicules légers : \_\_\_\_\_ pour utilitaires : \_\_\_\_\_ pour PL : \_\_\_\_\_

Comment achetez-vous votre carburant actuellement ? \_\_\_\_\_

Cochez cette case si vous souhaitez la facture électronique  ou par papier (payant) 

\*Champs obligatoires

## FORMULAIRE D'ADHESION CARTE CARBURANT ENI

**2/ Votre contrat**

Je confirme que les informations inscrites sur le présent document sont valides et exactes et m'engage à communiquer toute modification de ces informations le cas échéant.

Je soussigné, \_\_\_\_\_

dûment habilité à engager la société déclare avoir pris connaissance et accepte sans restriction le contrat d'adhésion joint à ce document.

Signature du fondé de pouvoir de la société :

Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° de TVA : \_\_\_\_\_

Nom complet du signataire : \_\_\_\_\_

Fonction du signataire : \_\_\_\_\_

*(Le signataire du contrat doit figurer sur le KBIS, dans le cas contraire, merci de joindre une délégation de pouvoir)*

**IMPORTANT : L'apposition de la signature et du cachet de la société sur le contrat et le mandat de prélèvement sont impératives pour la validation de la demande d'adhésion**

Date :

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature

Cachet de la société

## FORMULAIRE D'ADHESION CARTE CARBURANT ENI

**3/ Vos cartes****Détails des cartes**

Nom du chauffeur ou Immatriculation véhicule <i>16 caractères maximum</i>	Options d'achat						Paramètres	
	0	1	2	3	4	5	Km	Ident. Chauff.

**Instructions**

- Options d'achat :**
  - 0 – Gasoil seulement
  - 1 – Tous carburants
  - 2 – Tous carburants + lubrifiants
  - 3 – Tous carburants + lubrifiants + lavage auto
  - 4 - Tous carburants + lubrifiants + lavage auto + produits techniques
  - 5 – Tous carburants, produits et services
- Détails de chaque carte**
  - **Nom du chauffeur** : Si vous souhaitez que le nom du chauffeur soit inscrit sur la carte, remplissez ce champ. Ce champ apparaîtra sur la facture.
  - **N° d'immatriculation** : Si vous souhaitez que le numéro d'immatriculation du véhicule soit inscrit sur la carte, remplissez ce champ. Ce champ apparaîtra sur la facture.  
⇒ Ces informations seront embossées sur la carte dans la limite du nombre de caractères accepté.
  - **Options d'achat** : Cochez uniquement les options d'achat que vous souhaitez autoriser pour cette carte (voir descriptif ci-dessus).
  - **Identifiant Chauffeur** : Cochez la case si vous souhaitez que les chauffeurs saisissent un code à 4 chiffres permettant de les identifier en interne, cochez la case. Le code chauffeur apparaîtra sur la facture mais sera non bloquant au moment du paiement en station, contrairement au code secret.
  - **Km** : Si vous souhaitez que le kilométrage du véhicule soit saisi lors des transactions et apparaisse sur les factures, cochez la case.

## FORMULAIRE D'ADHESION CARTE CARBURANT ENI

**4/ Le mandat de prélèvement (IMPORTANT : n'oubliez pas de signer ce mandat)**

Merci de compléter le mandat de prélèvement ci-dessous et nous le retourner signé avec le reste de votre dossier d'adhésion :



## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR09ZZZ583594

Débiteur :

Nom :

Adresse (1) :

Adresse (2) :

Code postal :

Ville :

Pays : France

Créancier :

Nom : LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT

Adresse : 166-180 BOULEVARD GABRIEL PERI

Code postal : 92240 Ville : MALAKOFF

Pays : France

IBAN : FR  
\_\_\_\_\_BIC :  
\_\_\_\_\_

Paiement :

Récurrent/répétitif



Ponctuel

Fait à :

Le :

Signature

Cachet de la société

## 1. Définitions

1.1. Les termes ci-dessous ont, au sein du présent contrat d'adhésion, les significations suivantes :

« Badge » :	Désigne le badge Vinci® permettant l'utilisation du télépéage dans les parkings, voies et péages décrit à l'article 10.1 ;
« Carburant » :	Désigne l'essence, gazole disponible au sein du Réseau (hors fioul et combustible liquide pour appareil mobile de chauffage) ;
« Carte » :	Désigne la Carte Carburant Multicard ENI à puce ou piste permettant au Client de s'approvisionner en Carburant auprès des Stations du Réseau ;
« Client » :	Désigne la société souscrivant aux Services du Contrat ;
« Code PIN » :	Désigne le code de sécurité personnel d'identification associé à chaque Carte ;
« Contrat » :	Désigne le présent contrat d'adhésion ;
« Espace Client » :	Désigne le compte client en ligne fourni au Client pour la gestion de ses Cartes ;
« Emetteur des Badges » :	Désigne la Société des Autoroutes du Sud de la France SA (RCS Nanterre 572139996) ;
« Formulaire » :	Désigne le formulaire d'adhésion joint au Contrat et rempli par le Client ;
« Filiale » :	Désigne toute entité du groupe Edenred, auquel appartient la Société ;
« Limite de crédit » :	Désigne la limite de crédit mensuel en euros (€) accordée au Client lors de la validation de son dossier d'adhésion par la Société ;
« Option 1 » :	Désigne le service additionnel en option décrit à l'article 10.1 ;
« Péages » :	Désigne les ouvrages à péages pour véhicules de classe 1 <sup>1</sup> , 2 <sup>2</sup> et 5 <sup>3</sup> sur le réseau des Sociétés d'Autoroutes dans les conditions décrites à l'article 10.1.
« Services » :	Désigne les services packagés proposés par la Société tels que décrits à l'article 3.1 et 3.2 ;
« Services additionnels » :	Désigne les services additionnels décrits à l'article 3.3 ;
« Site » :	Désigne notre site internet accessible depuis l'adresse : <a href="https://www.macarteessence.com/">https://www.macarteessence.com/</a>
« Société » :	Désigne la Compagnie des Cartes Carburant, société par actions simplifiée, au capital de 187 500 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 525249808 et dont le siège social se situe 166-180 boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff, France ; Filiale du Groupe Edenred
« Station » :	Désigne toute station-service exploitée par un point de vente adhérent au réseau de la carte carburant Shell permettant l'utilisation de la Carte telle que listée <sup>4</sup> sur : <a href="https://www.macarteessence.com/page-le-reseau">https://www.macarteessence.com/page-le-reseau</a>
« Utilisateur(s) » :	Désigne les représentants, agents, collaborateurs du Client, titulaires des Cartes ;

1.2. Les termes « autorité de contrôle », « Commission », « destinataire », « données personnelles », « groupe d'entreprises », « personne concernée », « responsable de traitement », « sous-traitant », « traitement », « traitement transfrontalier » et « violation de données personnelles » ont la signification qui leur est attribuée au sein du RGPD.

## 2. Applicabilité du Contrat

2.1. **Acceptation du Contrat** : L'utilisation des Services est soumise au Contrat. L'utilisation des Services par le Client emporte adhésion de plein droit du Client au Contrat.

2.2. **Validation de dossier préalable** : L'utilisation des Services est soumise à la transmission préalable d'un dossier complet comprenant : (i) un extrait Kbis de moins de 3 mois (ou récépissé de déclaration en préfecture certifié conforme), (ii) un relevé d'identité bancaire professionnel du Client, (iii) identité du signataire du Contrat. Aux fins de prévention des risques de fraude et de contrôle du risque financier, la Société se réserve le droit de demander au Client de fournir des pièces justificatives complémentaires et de faire appel à des sociétés de mesure du risque financier. L'acceptation ou le rejet du dossier du Client reste à l'entière discrétion de la Société sans aucune indemnité. La Société se réserve le droit de demander au Client un dépôt de garantie ou une caution bancaire pour l'acceptation de son dossier. Tout changement concernant l'identité du Client devra être notifié sans délai à la Société et pourra faire l'objet d'une nouvelle vérification par la Société.

2.3. **Modification du Contrat** : La Société se réserve le droit de modifier librement et unilatéralement le Contrat. Le Client est invité à régulièrement consulter la dernière version des conditions générales de son contrat d'adhésion.

## 3. Services

### 3.1. Cartes carburant

3.1.1. **Période de validité** : Toute Carte est utilisable à compter de sa date d'émission jusqu'à sa date d'expiration.

3.1.2. **Utilisation** : La Carte ne peut être utilisée que dans les conditions du Contrat et seulement pour l'approvisionnement en Carburant auprès des Stations du Réseau. L'approvisionnement est conditionné à la présentation préalable d'une Carte valable. La présentation d'une Carte ne saurait toutefois garantir l'approvisionnement en Carburant. Les Cartes sont lisibles par les terminaux lisant à la fois les cartes à puce et les pistes magnétiques. La fonctionnalité permettant d'identifier des véhicules (le Kilométrage, la consommation...) est un outil de gestion reposant sur l'exactitude des informations saisies par le Client. Cette

<sup>1</sup> La classe 1 correspond au véhicule ou ensemble roulant de 2 mètres de haut maximum et de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) maximum.

<sup>2</sup> La classe 2 correspond au véhicule ou ensemble roulant entre 2 et 3 mètres de haut et de 3,5 tonnes PTAC maximum.

<sup>3</sup> La classe 5 correspond au motos, side-cars et trikes.

<sup>4</sup> Cette liste étant susceptible d'évoluer, le Client est invité à la consulter régulièrement.

fonctionnalité n'est pas un outil visant à sécuriser l'utilisation de la Carte. La mauvaise ventilation des transactions entre plusieurs véhicules ne peut remettre en cause le paiement des sommes dues par le Client.

3.1.3. Destination : Les Cartes fournies au Client restent la propriété exclusive de la Société et sont à la seule destination du Client et de ses représentants. Le Client s'engage à ne pas revendre, distribuer ou mettre à la disposition de tiers les Cartes.

3.1.4. Suspension : La Société se réserve le droit de suspendre ou bloquer à tout moment toute Carte du Client sans notification préalable ni indemnité pour le Client en cas de réduction de solvabilité, d'insolvabilité, de défaillance, d'informations inexactes, de cessation ou retard de paiements ou d'impayés du Client.

3.1.5. Reçus : L'édition de reçu est automatique pour toute transaction réalisée au moyen d'une Carte. Pour les terminaux automatiques, l'obtention d'un reçu nécessite de sélectionner l'option. Le Client est seul responsable de la réconciliation entre les reçus et les factures établies par la Société. Tout reçu doit être conservé 2 mois minimum après émission. Une copie de reçu peut être demandée par le Client auprès de la Station concernée.

3.1.6. Code PIN : Pour chaque Carte, un Code PIN à 4 chiffres confidentiel est alloué soit tel que choisi par le Client lors de la demande d'adhésion soit aléatoirement. Si le Client choisit le(s) Code(s) PIN des Cartes, il est seul responsable de leur sécurité et des transactions réalisées au moyen des Cartes concernées, la Société n'assumant aucune responsabilité à ce titre. Dans tous les cas, le Client s'engage à prendre toutes les précautions et mesures pour préserver la confidentialité et la sécurité du Code PIN.

3.1.7. Limite de crédit : La Société peut déterminer une Limite de crédit par Carte. La Société se réserve le droit de bloquer l'une ou toutes les Cartes du Client si la Limite de crédit est atteinte ou dépassée, sans préavis ni indemnité.

3.1.8. Plafond de sécurité : Chaque Carte est paramétrée avec un plafond de sécurité journalier et mensuel au-delà duquel la Carte est automatiquement bloquée.

3.1.9. Perte ou vol : Le risque de vol ou perte est transféré au Client à compter de la date d'envoi des Cartes. En cas de perte ou vol d'une Carte, le Client doit immédiatement en informer la Société par écrit avec accusé de réception. Toute notification devra être faite avant 15h pour un traitement le jour-même, à défaut, elle sera traitée et réputée reçue le jour ouvré suivant. Le Client est seul responsable des transactions faites avec les éventuelles Cartes volées et perdues jusqu'à la fin du 2<sup>ème</sup> jour suivant la réception de la notification de vol ou perte. Le Client pourra toutefois être responsable des transactions faites au-delà en cas de (i) remise par le Client de la Carte à un tiers non-autorisé, (ii) perte due à la négligence du Client ou ses représentants, (iii) Cartes non détruites ou retournées conformément aux instructions de la Société, (iv) en cas de manquement au Contrat par le Client. Le Client s'engage à coopérer activement avec la Société et les forces de l'ordre pour la récupération des Cartes. En cas de suspicion de vol ou perte de Carte par la Société, elle se réserve le droit de prendre toute mesure utile librement et sans indemnité pour le Client.

3.1.10. Risques inhérents : La Société ne saurait être responsable des Carburants ou des équipements d'approvisionnement fournis au Client en Station.

3.1.11. Restrictions : Le Client peut restreindre l'usage des Cartes (plafond, horaires). La Société se réserve le droit de modifier les restrictions appliquées aux Cartes sans préavis ni indemnité. Le Client s'engage à consulter les restrictions applicables à ses Cartes régulièrement via son Espace Client. Le Client reste responsable des transactions réalisées au moyen des Cartes pour lesquelles les restrictions auraient été rejetées ou levées par la Société.

3.1.12. Frais d'abonnement : La Société facture au Client des frais d'abonnement mensuels d'un montant de 1,94 € HT par Carte.

3.1.13. Frais d'expédition : La Société facture au Client un frais fixe d'expédition d'un montant de 1,5 € HT par Carte.

3.1.14. Frais de transaction : La Société facture au Client des frais de services à hauteur de 2,0% HT appliqué sur le montant total TTC des transactions réalisées sur la période de facturation par les Cartes du Client. En raison du coût fixe de traitement technique, un frais minimum par transaction pourra être appliqué selon le montant total de la transaction.

3.1.15. Résiliation des Services : Le Client peut résilier les Services à tout moment par écrit à la Société. La résiliation sera effective à réception de l'ensemble des Cartes du Client et au paiement complet du solde du Client. Jusqu'à la résiliation effective, le Client reste tenu de (i) payer toutes les transactions effectuées au moyen de ses Cartes, (ii) de maintenir l'autorisation de prélèvement automatique sur son compte. La résiliation deviendra effective à réception du formulaire de demande de résiliation dûment rempli. Le dépôt de garantie, le cas échéant, sera restitué au Client une fois la résiliation effective déduction faite des sommes restant éventuellement dues à la Société sous un délai de 8 semaines

3.2. *Systèmes de gestion des Cartes carburant (Espace Client)*

3.2.1. Accès : Une fois le dossier du Client accepté, la Société envoie au Client ses identifiants lui permettant de se connecter à l'Espace Client 24h/24 et 7j/7. Si le Client oublie son mot de passe, il a la possibilité de le récupérer en cliquant sur la touche « Mot de passe oublié ». Un mot de passe provisoire lui sera alors envoyé par email à l'adresse renseignée lors de son inscription. Le Client est informé que pour des raisons de maintenance et de mises à jour ou pour d'autres raisons, notamment des raisons de sécurité ou juridiques, ou en cas de force majeure tels que communément admis par les Tribunaux français, l'accès à l'Espace Client peut être suspendu ou interrompu sans que la Société soit tenue pour responsable. En outre, la Société se réserve le droit de modifier, corriger, interrompre et/ou supprimer temporairement ou définitivement l'accès à l'Espace Client et/ou son contenu, ses caractéristiques et fonctions à tout moment, notamment en cas de cessation de l'activité liée à la mise à disposition de l'Extranet Client. La Société ne sera pas tenue responsable de ces suspensions, interruptions et/ou modifications ni des conséquences pour le Client.

3.2.2. Fonctionnalités : L'Espace Client permet au Client d'accéder à la gestion de ses Cartes, à des rapports analytiques sur les transactions de ses Cartes, d'accéder à la facturation des transactions.

3.2.3. Frais associés : L'Espace Client est facturé à hauteur de 8 € HT par mois au Client.

3.3. *Services additionnels de télépéage et parking* : La Société propose au Client de souscrire à des services additionnels de badges de parking et de télépéage proposés par son partenaire Vinci® décrits à l'article 10 ci-dessous.

#### **4. Conditions financières**

4.1. *Modalités de facturation* : Des factures bi-mensuelles sont envoyées au Client par email à l'adresse qu'il aura indiquée et qu'il s'engage à mettre à jour sans délai en cas de modification. Si le Client opte pour une facturation au format papier, il devra en faire la demande expresse et écrite à la Société et des frais de 3 € HT par facture sont appliqués. Toutes les factures restent disponibles au Client depuis l'Espace Client. Le Client est seul responsable de la déclaration auprès des autorités fiscales de son choix de facturation électronique, le cas échéant. Si la Société rencontre des difficultés d'envoi électronique des factures, elle pourra les adresser au format papier à ses frais. Les factures sont réputées acceptées par le Client 10 jours après leur réception par en l'absence d'une contestation circonstanciée par écrit avec accusé de réception auprès de la Société.

4.2. *Paiement* : Le Client fournit à la Société et maintient actif un mandat de prélèvement SEPA. Le paiement des factures s'effectue par prélèvements automatiques sur le compte du Client le 10<sup>ème</sup> jour suivant la date de la facture. En cas de refus de prélèvement par l'établissement bancaire du Client, la Société facture des frais forfaitaires de recouvrement d'un montant de 50 € HT par facture, indépendamment des dommages et indemnités légales auxquels la Société pourrait prétendre. Pour tout paiement partiel ou tout impayé, la Société se réserve le droit de facturer des intérêts de retard à hauteur de 5% par mois de retard à compter de l'échéance de la facture et jusqu'à complet paiement des sommes dues. En cas de faillite, cessation d'activité, redressement ou liquidation judiciaire du Client, le solde du compte du Client est immédiatement considéré comme dû et payable à la Société.

## 5. Garanties

5.1. **Assurance** : Pour apporter plus de sécurité et assurer la protection financière du Client, une assurance vol est incluse dans le contrat. Ainsi, en cas de vol de carte, la tranquillité du Client est assurée grâce à la prise en charge des transactions frauduleuses par la Société selon les conditions énoncées dans le présent contrat. La responsabilité financière du Client à l'égard de la Société sera déchargée dès enregistrement au jour J de son opposition pour vol sur son espace en ligne (accessible 24h/24 et 7j/7) ou par téléphone auprès du service clients (pendant ses horaires d'ouverture). Les consommations éventuellement réalisées par des tiers à l'aide de la Carte volée, après l'enregistrement de l'opposition par la Société, seront remboursées au Client sans limite de montant si le code confidentiel n'a pas été utilisé ou dans la limite de 500 euros TTC si le code confidentiel a été utilisé. Pour faire valoir ses droits au remboursement, le Client devra adresser sa demande par courrier recommandé avec accusé de réception à la Société, dans un délai de deux jours ouvrés et accompagnée du dépôt de plainte effectué auprès des autorités compétentes. Le remboursement sera effectué dans un délai de 60 jours ouvrés après réception de la demande susmentionnée.

5.2. **Limitation de responsabilités** : Le Client s'engage à informer les utilisateurs des Cartes des conditions du Contrat et à s'assurer de leur strict respect par ces derniers. Le Client supporte seul les risques liés à l'utilisation des Cartes sauf indication contraire expresse au Contrat.

## 6. Données personnelles :

6.1. **Finalité et base légale** : Dans le cadre de ce Contrat, la Société agit comme responsable de traitement pour les données personnelles collectées sur le Client. Ces données sont transmises à la Société pour (i) la prévention des risques de fraude, (ii) la mise en œuvre du Contrat, (iii) la fourniture des Cartes ou autres services de la Société au Client, (iv) la gestion et l'utilisation des Cartes, (v) la réalisation de rapports analytiques à destination du Client. Les données personnelles sont nécessaires au titre du présent Contrat et pour la poursuite de l'intérêt légitime de la Société, notamment en ce qui concerne les données nécessaires à la prévention des fraudes. Pour les besoins des finalités précitées, les Données Personnelles. Les éventuelles données personnelles concernant les titulaires des Cartes (les « Utilisateurs ») quant à elles ne sont ni collectées, ni traitées par la Société. La Société n'agit donc pas comme responsable de traitement pour ces données personnelles.

6.2. **Destinataires** : Ces données personnelles peuvent être transmises (i) aux autres entités du groupe Edenred, auquel la Société appartient, (ii) aux prestataires, partenaires et sous-traitants de la Société et sont susceptibles d'être transférées au sein et en dehors de l'Espace Economique Européen sous réserve qu'elles soient destinées à un pays dont la législation a été reconnue comme garantissant un niveau de protection des données personnelles adéquat par la Commission ou, à défaut, en vertu des garanties contractuelles appropriées telles que les clauses contractuelles type de la Commission.

6.3. **Sécurité** : Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre par rapport aux risques pour les droits des personnes concernées et à la nature, la portée, le contexte et les finalités du traitement de données personnelles, la Société met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir sa conformité à la réglementation applicable et assurer la sécurité des données personnelles.

6.4. **Conservation** : Les données personnelles collectées par la Société pourront être conservées jusqu'à 10 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

6.5. **Information** : S'agissant des données personnelles qu'il transmet, le Client reconnaît avoir dûment informé les Utilisateurs et recueilli leur consentement lorsqu'il est requis pour le traitement des données personnelles. La politique de confidentialité de la Société est accessible à tout moment à l'adresse : <https://www.macarteessence.com/politique-de-confidentialite>. L'utilisation de la Carte et, plus généralement des services de la Société, emporte acceptation par le Client et les Utilisateurs de la politique de confidentialité suscitée. Le Client est seul garant de la transmission à la Société de données nécessaires, pertinentes, correctes et à jour et s'engage à informer la Société de toute modification ou correction nécessaire.

6.6. **Droits** : Toute personne concernée dispose, sur ses données personnelles, d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et de limitation du traitement et de ne pas être sujet à un traitement automatisé. Ces droits peuvent être exercés via le formulaire disponible à l'adresse : <https://privacyportal-de.onetrust.com/webform/3eee82c0-9eb6-4614-b723-8d597fdcce8d/37886ad6-9085-470d-8e99-ae546326e8c1> ou en contactant [dpo@lacartecarburant.com](mailto:dpo@lacartecarburant.com). Toute personne concernée dispose également du droit de déposer une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, en France, la CNIL – 3 place de Fontenoy, TSA80715 – 75334 Paris Cedex 07 – France - Tél: 0153732222.

7. **Force majeure** : Tout événement, de quelque nature soit-il, échappant à la volonté de la Société, irrésistible, imprévisible et ayant pour conséquence d'altérer ou retarder l'approvisionnement en Carburant, constitue, de convention expresse, une cause de suspension et/ou d'extinction des obligations de la Société envers le Client, sans indemnité au profit du Client. Sans limiter la portée des autres dispositions du Contrat, la responsabilité de la Société, délictuelle ou contractuelle, ne saurait être engagée pour des faits dus à un cas fortuit ou au fait d'un tiers ou de la victime du dommage. Le Client reconnaît que constituent notamment un cas fortuit les pannes et les problèmes d'ordre technique concernant le matériel et les équipements permettant l'approvisionnement en Carburant, ces problèmes ne se limitant pas aux interruptions, suspensions ou fermetures du service. Il reconnaît, par conséquent, que la Société ne peut être tenue pour responsable des dommages liés à ces situations. Dans ce cas, la Société doit déterminer si l'approvisionnement du Client peut être maintenu dans des conditions acceptables et à un coût raisonnable pour la Société. Dès que la situation redevient normale, la Société doit informer le Client de la reprise des approvisionnements.

## 8. Intégrité et cession du Contrat

8.1. **Intégrité** : Si l'une quelconque des clauses du Contrat venait à être annulée pour quelque raison que ce soit par une cour compétente, la clause en question sera réputée comme nulle sans que cela n'affecte la validité des autres clauses du Contrat.

8.2. **Cession** : La Société pourra librement céder le Contrat à toute filiale. Le Client ne peut transférer le Contrat à un tiers sans l'accord écrit préalable de la Société.

## 9. Jurisdiction compétente et loi applicable

9.1. **Loi applicable** : Le Contrat et ses avenants éventuels sont régis par la loi française.

9.2. **Jurisdiction compétente** : Tout litige relatif au Contrat, y compris sa validité, son exécution et son interprétation sont soumises à la compétence exclusive du lieu du siège du demandeur.

## 10. Options : Services additionnels de télépéage, parking



	Option 1 - Badges télépéage et parking Liber-t® par Vinci®
Description	Permet d'emprunter, à l'aide d'un Badge, les voies et parkings équipés du télépéage <sup>5</sup> Permet de bénéficier d'une facturation unique intégrant les Services (tels que décrits à l'article 3) et les frais de l'Option 1.
Souscription	La demande de souscription est possible en contactant le Service Client de la Société via l'Espace client ou par téléphone. La souscription à une option est soumise à validation par la Société, laquelle se réserve le droit de refuser la souscription pour motif légitime et d'augmenter le montant du dépôt de garantie en conséquence de la souscription de l'option.
Durée d'abonnement	1 an.
Frais d'abonnement	Chaque Badge est facturé 15€ HT par an.
Frais de transaction	Le coût s'élève à 65 centimes d'euros HT par transaction de péage et parking
Conditions générales d'utilisation	Le Client s'engage à respecter et faire respecter par ses utilisateurs les instructions fournies avec les Badges et les règles en vigueur sur les sites.
Conditions spécifiques	<p>Sur les autoroutes et Péages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas avoir plus d'un Badge actif<sup>6</sup> dans son véhicule</li> <li>- Correctement positionner tout Badge actif sur le pare-brise de son véhicule en suivant les instructions fournies</li> <li>- Ne pas vendre ni louer le Badge</li> <li>- Ne pas utiliser un Badge invalide</li> <li>- Emprunter en priorité les voies automatiques de Péages réservées et signalées par un « t » pour les véhicules de classe 1 en entrée et paiement (gabarit à 2 mètres)</li> <li>- Emprunter les voies à perception manuelle ou classiques (indiquées par une flèche verte et un « t ») pour les véhicules de classes 2 et 5 et véhicules de classe 1 déclassables<sup>7</sup> pour le paiement et les voies « t » en entrée sans gabarit de hauteur</li> <li>- Désactiver le Badge (en le rangeant dans la pochette dédiée et fournie avec le Badge) en cas de volonté d'utiliser un autre moyen de paiement</li> <li>- Ne pas utiliser un Badge pour plusieurs véhicules ou même moment ou qui se suivent dans l'accès au Péage</li> <li>- Respecter les indications signalétiques relatives aux véhicules acceptés dans les voies (classe, gabarit, réservée, etc.)</li> <li>- Respecter les feux de signalisation</li> <li>- Respecter les feux et barrières de passage</li> <li>- Respecter une distance minimale de 4 mètres entre chaque véhicule lors du passage en voie de Péage en entrée comme en paiement</li> <li>- Respecter les préconisations et réglementations contribuant à la sécurité des personnes</li> <li>- En cas de dysfonctionnement du Badge ou du matériel de télépéage en entrée, prendre un titre de transit à la borne de distribution pour le remettre en sortie (au péage ou pour une voie automatique dans le lecteur de la borne de paiement prévu à cet effet)</li> </ul>

<sup>5</sup> A l'exclusion des tunnels du Mont-Blanc et de Fréjus.

<sup>6</sup> Un Badge est considéré comme actif dès qu'il n'est plus dans la pochette de protection fournie avec le Badge.

<sup>7</sup> Les véhicules déclassables correspondent aux véhicules de classe 2 aménagés pour le transport de personnes en situation de handicap (sur présentation de la carte grise comportant la mention « handicap »).

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors du passage en voie automatique avec un véhicule de classe 1 avec des charges sur le toit (hauteur totale supérieure à 2 mètres), s'arrêter devant la borne de paiement et utiliser le dispositif d'assistance mis à disposition</li> <li>- Présenter au péage sa carte grise comportant la mention « handicap » pour les véhicules de classe 2 aménagés au transport de personnes handicapées et bénéficier du déclassement ou à défaut, à l'aide du système d'assistance (interphone) mis à disposition sur les voies automatiques</li> <li>- Pour les véhicules de classe 2, ne pas emprunter une voie réservée aux classes 1 considéré autrement comme une fraude</li> </ul> <p>Pour les parkings :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier le gabarit admis ainsi que les éventuelles restrictions d'accès aux véhicules GPL dans les parkings disposant d'équipements signalés par le pictogramme « t »</li> </ul>
Sanctions	Le non-respect des consignes d'utilisation du Badge est susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de l'Option 1 sans indemnité ni responsabilité pour la Société ou l'Emetteur. Le Client s'expose également à des risques de dégradation de la qualité du service et à des risques d'anomalies de facturation pour lesquels le Client est seul responsable. Toutes les sommes engagées en violation des conditions sont à la charge du Client et exigibles par la Société.
	L'Emetteur de Badge se réserve le droit d'appliquer en sortie le tarif du trajet le plus cher pour la gare de sortie considérée (TLPC) ou un tarif majoré lorsque les données d'entrée sont invalides (trajet incompatible, durée de validité dépassée), en l'absence de données d'entrée valides ou encore un véhicule de classe 5 empruntant une voie réservée aux véhicules de moins de 2 mètres (application du tarif de classe 1).
Attribution	Un seul Badge est attribué par Carte valide et peut être utilisé pour plusieurs véhicules dans la limite des conditions d'utilisation ci-dessous. Toute modification d'attribution ou demande de Badge supplémentaire doit faire l'objet d'une demande écrite à la Société.
Remplacement	Le Badge reste la propriété de l'Emetteur de Badge et la Société ou Emetteur de Badges restent libres de remplacer le Badge en cas d'incompatibilité avec les perfectionnements apportés, défaillance technique, à titre préventif contre les incidents liés à l'usure normale, contre remise de l'ancien Badge. S'il s'avère toutefois que la dégradation ou le dysfonctionnement est imputable au Client, la Société se réserve le droit de facturer le coût du Badge.
Retrait	Tout Badge invalide peut être retiré par une société de télépéage.
Opposition	En cas de perte ou de vol du Badge, le représentant légal du Client peut former opposition en contactant le Service Client de la Société par email ou via l'Espace Client. L'opposition prendra effet sous un délai de 2 jours à compter de sa réception. Toute opposition n'émanant pas du représentant légal du Client ne sera pas recevable. Si le Client récupère le Badge mis en opposition, il devra le/la retourner à la Société à ses frais et ne pourra en aucun cas l'utiliser sous peine de résiliation immédiate de l'option concernée.
Frais de remplacement suite à opposition	30 € HT par nouveau Badge identifié avec un numéro distinct.

Restitution	Dans tous les cas où la Société demande au Client de restituer les Badges peu importe le motif (suite à l'opposition de Badges, à la résiliation de l'option, au remplacement des anciens Badges), le Client devra les retourner à la Société à ses frais sous 30 jours à compter de la demande de restitution. La Société ou l'Emetteur de Badges pourra faire procéder à la récupération des Badges par toute voie de droits et de facturer au Client les frais afférents.
Défaut de restitution ou mauvais état	30 € HT par Badge sera facturé au Client et exigible en cas de défaut de restitution ou de restitution en mauvais état.
Facture	Les montants engagés par les Badges du Client seront facturés mensuellement par la Société au sein de sa facture des Services avec un détail des transactions effectuées (pour l'autoroute : la date de passage en gare de Péage, classe de Péage, trajet et pour les parkings : date de sortie du parking, montant TTC du stationnement, nom du parking). Le réseau national d'autoroutes à péage comportant des sections exploitées en commun par plusieurs sociétés d'autoroutes, certains trajets peuvent être découpés sur le relevé de transactions.
Facturation	Aucun autre document ne sera fourni. L'enregistrement de la transaction en voie de péage ou sortie de parking constitue la preuve de la transaction. La facture ne vaut pas solde de tout compte pour les trajets effectués par le Client ou ses utilisateurs pendant la période considérée. Toute transaction effectuée pendant la période considérée mais ne figurant pas sur le relevé sera imputée sur l'une des factures suivantes. Le Client dispose de 10 jours à compter de la date de facture pour en contester l'intégralité ou une partie. Toute facture contestée devra être réglée en intégralité et fera l'objet d'une régularisation ultérieure après analyse du bien-fondé de la contestation.
Résiliation	<p>Par la Société : La Société pourra librement résilier une ou toutes les Options sans indemnité ni responsabilité (indépendamment des poursuites que la Société ou l'Emetteur pourraient engager) en cas de résiliation des services de Cartes, de cessation de son partenariat avec Vinci®, de fraude, d'altération, de dégradation ou de contrefaçon du Badge par le Client ou ses utilisateurs, de diminution de solvabilité du Client, si le Client est en état d'insolvabilité ou dans tous les cas où les documents fournis par le Client s'avèreraient inexacts. Toutes les sommes restant dues seront exigibles, augmentées, le cas échéant, des pénalités ou indemnités prévues au Contrat.</p> <p>Par le Client : Le Client peut résilier l'option choisie par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société en respectant un préavis de 3 mois. Le Client devra restituer à ses frais tous les Badges à la Société dans les 30 jours suivant la résiliation. Tous les frais engagés jusqu'à la réception des Badges seront à la seule charge du Client.</p>
Révision	La Société se réserve le droit de modifier les conditions de l'Option 1 (notamment toutes les composantes du barème télépéage) moyennant notification du Client. Si le Client refuse les modifications apportées, il devra résilier l'option choisie dans les conditions ci-dessus. A défaut de refus écrit dans les 30 jours suivant la notification, les modifications sont réputées acceptées.

